

Schéma régional de cohérence écologique du Centre

Bassin de vie de Chinon

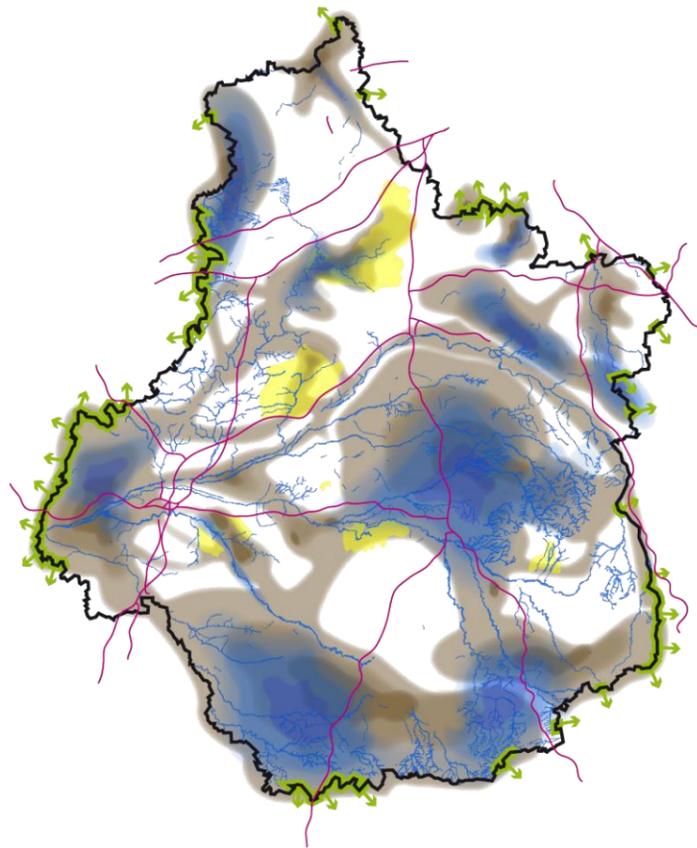


Schéma régional de cohérence écologique du Centre

Bassin de vie de Chinon



Étude réalisée par :

Biotopie - Agence Centre Bourgogne
125-127 rue du Faubourg Bannier
45000 ORLÉANS

Chiffres-clefs (2013)

<i>Surface du bassin de vie</i>	126 221 ha
<i>Surface cumulée couverte par les réservoirs de biodiversité</i>	16 653 ha (sans double-compte)
<i>Surface relative couverte par les réservoirs de biodiversité</i>	13%
<i>Linéaire total de corridors écologiques</i>	135 km

Nota. : comme sur l'ensemble du territoire régional, des corridors au niveau des « zones de corridors diffus à préciser localement » restent à déterminer dans le cadre de la déclinaison du SRCE à des échelles plus locales.

Chiffres-clefs (2013) - sous-trame des cours d'eau

<i>Linéaire total de cours d'eau classés « liste 1 »</i>	152 km
<i>Linéaire total de cours d'eau classés « liste 2 »</i>	99 km
<i>Linéaire total de tronçons complémentaires biologiquement riches</i>	13 km

Nota. : un même cours d'eau peut être classé « liste 1 », « liste 2 » et/ou retenu en termes de richesse biologique. La nature des informations géographiques ne permet pas de fournir un total cumulé du linéaire de cours d'eau concerné.

Paysages écologiques et principaux éléments de fonctionnalité à l'échelle du territoire

Le paysage écologique du bassin de vie de Chinon apparaît diversifié, alternant les paysages ouverts du Richelais et les ensembles forestiers de la Forêt de Chinon et des Landes du Ruchard.

La confluence des vallées de la Loire et de la Vienne (incluant le bocage du Véron) est un point fort du réseau écologique régional.

Ce bassin de vie est concerné par des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des « milieux cultivés » ponctuels en limite régionale (Richelais) ainsi que par un réservoir de biodiversité de la sous-trame des « bocages et autres structures ligneuses linéaires » (bocage du Véron).

Axes de travail concernant les sous-trames prioritaires

Nota. : les sous-trames dites « prioritaires » sont celles dont les milieux supports rassemblent un grand nombre d'habitats menacés au sens de la liste rouge des habitats du Centre (Nature Centre, à paraître en 2013).

<i>Sous-trame des milieux humides (dont forêts alluviales)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des mosaïques de milieux humides associées aux vallées de la Vienne et de la Loire Préserver la halte migratoire du Lac de Rillé
<i>Sous-trame des milieux prairiaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des secteurs prairiaux des vallées principales de la Vienne, de la Loire mais aussi de leurs affluents (Changeon, Roumer...)
<i>Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides</i>	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la restauration des landes du Ruchard Encourager le maintien voire la restauration d'un réseau de landes en lisière des boisements du Richelais et au nord de la Loire
<i>Sous-trame des lisières et pelouses sèches sur sols calcaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des pelouses présentes sur les coteaux des vallées de la Vienne et de la Loire Prolonger la préservation des pelouses des Puy du Chinonais

Complément pour la sous-trame des zones humides :

Les enjeux liés à la zone de corridors diffus sur le secteur de l'île Bouchard sont à vérifier.

Complément pour la sous-trame des pelouses calcicoles :

L'importance de la vallée de la Manse est à approfondir. A l'inverse, le rôle de la vallée de la Veude, identifiée dans le SRCE en tant que corridor, serait à vérifier. Ces éléments sont à auditer dans le cadre de la déclinaison locale du SRCE.

Autres enjeux présents

❖ Chauves-souris (chiroptères)

Les déplacements au sein de leur domaine vital sont particulièrement dépendants de la structuration du paysage écologique local (présence de haies et boisements linéaires, cours d'eau, lisières et canopées forestières... supports de déplacements). La présence de gîtes à chauves-souris sur un territoire implique donc une réflexion sur la structuration et qualité générale de ce paysage écologique. On veillera par ailleurs, lors de la planification d'aménagements, à maintenir un accès fonctionnel entre les gîtes et les territoires de chasse des chiroptères.

<i>Nombre total de gîtes à chauves-souris d'importance régionale à nationale recensés sur le territoire</i>	8
<i>Communes concernées (nombre de gîtes entre parenthèses)</i>	CHAVEIGNES (1) CRISSAY-SUR-MANSE (1) LERNE (2) L'ÎLE-BOUCHARD (1) PORTS (1) SAINT-ÉPAIN (1) SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL (1)

❖ **Autres sous-trames**

Comme sur l'ensemble du territoire régional, les boisements et les cours d'eau constituent localement d'importants éléments structurants du réseau écologique à intégrer dans toute réflexion sur l'aménagement du territoire.

Le bocage constitue un enjeu local supplémentaire notamment au niveau de la confluence Vienne-Loire (bocage du Véron). L'action consistera d'une part dans la caractérisation de ce bocage (type de haies, surface des parcelles...), son maintien, son entretien courant, son éventuelle restauration et son renouvellement dans les secteurs vieillissants. Une attention particulière sera également portée aux arbres isolés au sein des parcelles. La préservation du bocage est étroitement liée à la préservation des prairies.

Au sein des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des espaces cultivés situés au sud du territoire, le maintien des milieux ouverts, une vigilance sur les aménagements fragmentants, la diversification des couverts végétaux et l'attention des agriculteurs au moment des nidifications sont à encourager. Une réflexion complémentaire sur le maintien ou la restauration d'éléments de diversification du paysage écologique au sein des cultures serait également à mener (bords intérieurs de chemins, haies champêtres, gestion des abords des coteaux, des bosquets, des fossés et fonds humides, des mouillères...).

La continuité écologique (piscicole et sédimentaire) des cours d'eau identifiés dans le SRCE est à maintenir ou restaurer conformément à la réglementation sur l'eau en vigueur. La définition précise des actions à entreprendre suppose des études particulières. Signalons comme enjeu supplémentaire particulier à ce territoire la mosaïque dynamique de milieux au sein des vallées alluviales, notamment les axes Loire et Vienne.

❖ **Intersections des corridors potentiels avec les infrastructures de transports terrestres**

Un travail de superposition du réseau écologique avec le réseau des infrastructures terrestres a été réalisé dans le cadre de ce SRCE. Nous retenons ici les intersections recensées avec les infrastructures réputées les plus fragmentantes (niveau 1). Une analyse plus précise de ces intersections est nécessaire pour évaluer l'effet sur le déplacement des espèces et envisager des mesures adéquates.

Infrastructure	Sous-trame	Commune (département)	Commentaire éventuel
A10	Milieux boisés	PUSSIGNY (37)	Secteur présentant déjà une opportunité (ouvrage existant) Problématique commune avec la LGV
A10	Milieux boisés	SAINT-ÉPAIN (37)	-
LGV SEA	Milieux boisés	PUSSIGNY (37)	Problématique commune avec l'A10

Démarches en cours en faveur de la fonctionnalité écologique du territoire

Plusieurs démarches relatives à la planification du territoire et intégrant la problématique des réseaux écologiques sont mises en œuvre sur le territoire. Citons notamment :

- Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Chinonais et sa démarche Trame Verte et Bleue ;
- Démarche Trame Verte et Bleue menée par le Parc Naturel Régional Loire - Anjou - Touraine ;
- ...

La démarche Natura 2000 vise la préservation de la biodiversité d'intérêt européen. Elle se traduit sur ce territoire par les sites suivants :

Au titre de la directive « Habitats / Faune / Flore » :

- ZSC FR2400540 LES PUYS DU CHINONNAIS (Communauté de Communes Rivière-Chinon-Saint-Benoît / Conservatoire des Espaces Naturels du Centre / Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) ;
- SIC FR2400548 LA LOIRE DE CANDES SAINT MARTIN A MOSNES (Conservatoire des Espaces Naturels du Centre) ;
- ZSC FR2400541 COMPLEXE FORESTIER DE CHINON, LANDES DU RUCHARD ;
- SIC FR2402007 COMPLEXE DU CHANGEON ET DE LA ROUMER (Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine) ;

Au titre de la directive « Oiseaux » :

- FR2410011 BASSES VALLEES DE LA VIENNE ET DE L'INDRE (Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine) ;
- FR2410012 VALLEE DE LOIRE D'INDRE ET LOIRE (Conservatoire des Espaces Naturels du Centre) ;
- FR2410016 LAC DE RILLE ET FORETS VOISINES D'ANJOU ET DE TOURAINE (Centre Régional de la Propriété Forestière).

La politique de préservation de la ressource en eau se traduit sur ce territoire par des contrats de bassins sur les (portions de) cours d'eau suivant(e)s :

- La Loire d'Indre-et-Loire (« La Loire 37 ») ;
- La Manse ;
- L'Indre médiane d'Indre-et-Loire (« L'Indre médiane 37 ») ;
- L'Indre aval d'Indre-et-Loire (« L'Indre aval 37 ») ;
- Le Negron ;
- La Veude et le Mable ;
- Le Changeon ;
- La Roumer.

Concertation menée dans le cadre du SRCE sur ce territoire

Réunion de concertation locale du 13/09/2013

Présentation de l'atlas

Cet atlas comporte 6 cartes à l'échelle du bassin de vie.

Une carte a été produite pour chacune des sous-trames ayant guidé l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) :

- Sous-trame des milieux boisés ;
- Sous-trame prioritaire des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires ;
- Sous-trame prioritaire des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides ;
- Sous-trames prioritaires des milieux humides, des cours d'eau et des milieux prairiaux ;
- Sous-trame prioritaire du bocage et autres structures ligneuses linéaires ;
- Sous-trame des espaces cultivés.

Les sous-trames dites « prioritaires » sont celles rassemblant le plus grand nombre d'habitats naturels menacés en région Centre. Ce degré de menace est fondé sur les travaux préparatoires des listes rouges régionales.

La sous-trame bocagère est également identifiée parmi les sous-trames prioritaires bien que n'étant pas caractérisée par des habitats naturels codifiés dans les listes rouges. Son intérêt est plus particulièrement lié à la richesse biologique qui caractérise les mosaïques de milieux et les milieux d'interface (milieu ouvert souvent prairial / milieu boisé).

L'échelle de précision des informations est le 1/100 000^e ; l'échelle de représentation cartographique est le 1/300 000^e.

Notice de lecture des cartes

Concernant les sous-trames des milieux humides, milieux prairiaux, milieux boisés, pelouses et landes sèches à humides sur sols acides, pelouses et lisières sèches sur sols calcaires, ces cartes font figurer :

- Les réservoirs de biodiversité, espaces les plus riches du territoire pour la sous-trame considérée ;
- Les corridors écologiques potentiels permettant de relier les réservoirs de biodiversité entre eux, selon deux niveaux d'intervention possible dans le cadre du SRCE : les corridors à préserver et ceux à remettre en bon état. Une emprise indicative de 3 km est représentée de manière à bien signifier qu'il s'agit de fuseaux de déplacement imprécis qu'il conviendra d'affiner à partir des connaissances locales au moment de la déclinaison du SRCE ;
- Les zones de corridors diffus à préciser localement qui correspondent à des espaces, périphériques aux réservoirs de biodiversité, au sein desquels l'identification d'axes de corridors n'a pas été possible à l'échelle de travail du SRCE. Une précision de ces informations devra être apportée lors de la déclinaison du SRCE dans le cadre de la planification locale du territoire (documents d'urbanisme) ;
- Les corridors interrégionaux, qui correspondent aux liaisons écologiques identifiées avec les régions administratives voisines et contribuent à la cohérence de la trame verte et bleue nationale ;
- Les éléments fragmentants majeurs du territoire régional (autoroutes et routes à 2x2 voies, Lignes à Grande Vitesse) ;
- Les intersections des axes des corridors écologiques potentiels de la sous-trame avec les éléments fragmentants du territoire régional selon trois niveaux : difficilement franchissables, moyennement franchissables et susceptibles d'être traitées par une optimisation d'aménagement(s) existant(s) ;
- Les éléments reconnectants du réseau écologique (passages à faune et assimilés) selon deux catégories : niveau 1 (passage supérieur, au-dessus de l'élément fragmentant) et niveau 2 (passage inférieur).

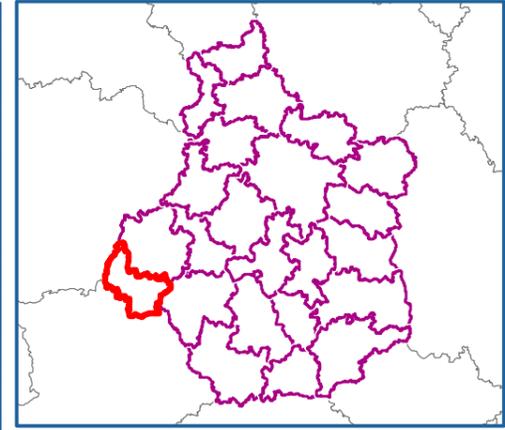
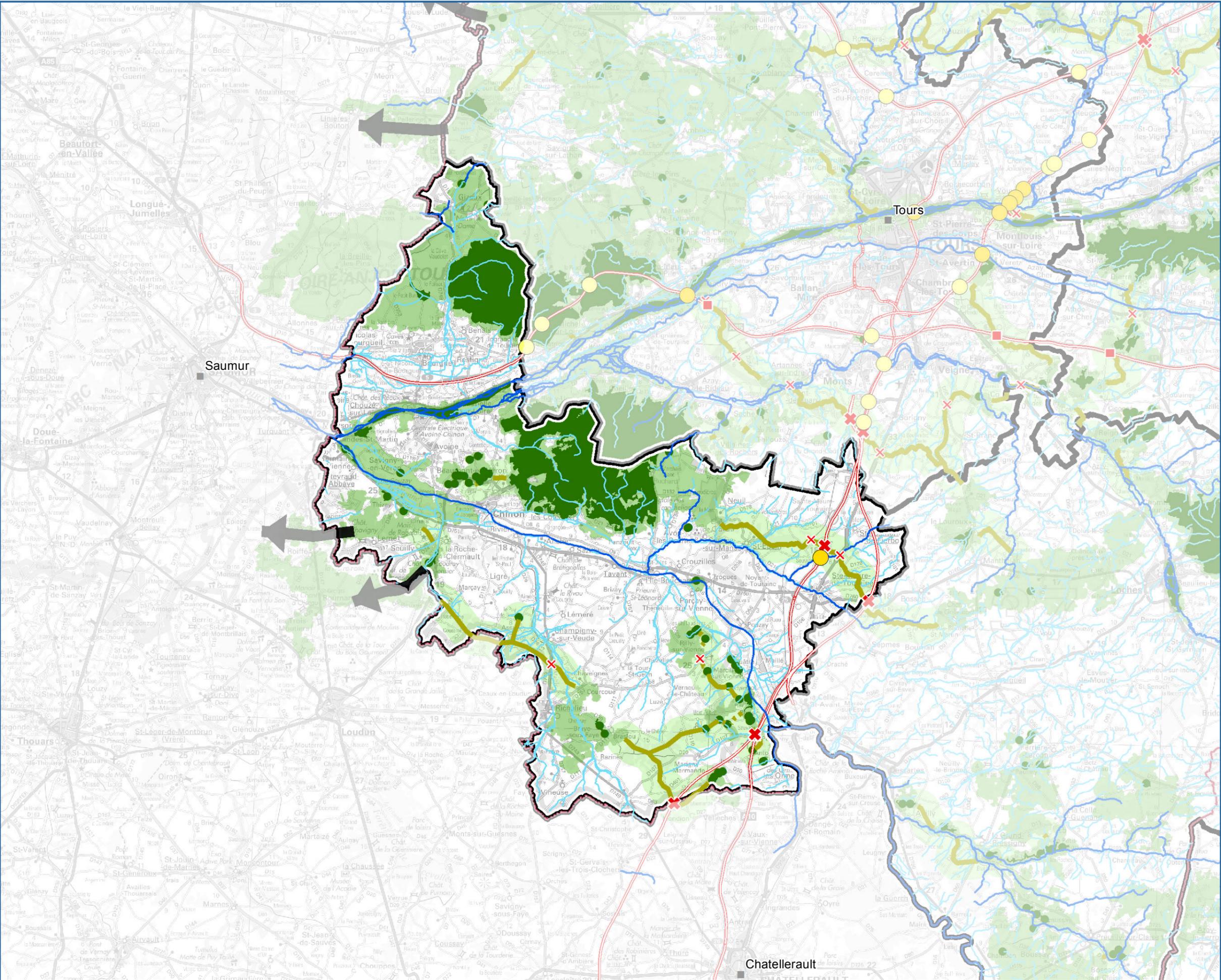
Concernant la sous-trame des cours d'eau, la carte ne distingue pas de réservoirs et de corridors. Elle figure, conformément à la réglementation, les cours d'eau classés (liste 1 et liste 2, certains pouvant relever des deux catégories) sur les deux bassins concernant la région Centre (Loire-Bretagne et Seine-Normandie). Quelques tronçons supplémentaires connus pour leur richesse biologique viennent compléter à la marge cet aspect de la trame bleue. Sur les cartes non spécifiques à cette sous-trame, ces éléments sont figurés comme cours d'eau inscrits au SRCE. Les autres cours d'eau sont issus de la BD Carthage® (©IGN) et non inscrits au SRCE.

Concernant la sous-trame du bocage et autres structures ligneuses linéaires, la carte présente une modélisation de la qualité du bocage selon les résultats d'un indice cumulant les données suivantes :

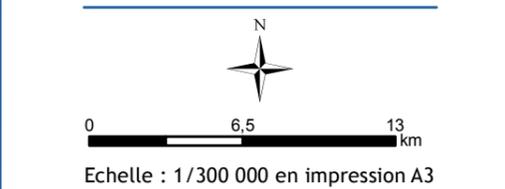
- la densité de prairies par mailles de 10 m x 10 m ;
- la densité d'éléments fragmentants par mailles de 10 m x 10 m :
- la densité de linéaires boisés par mailles de 1 km x 1 km.

En complément de cette analyse, le Bocage du Véron a été identifié comme réservoir de biodiversité.

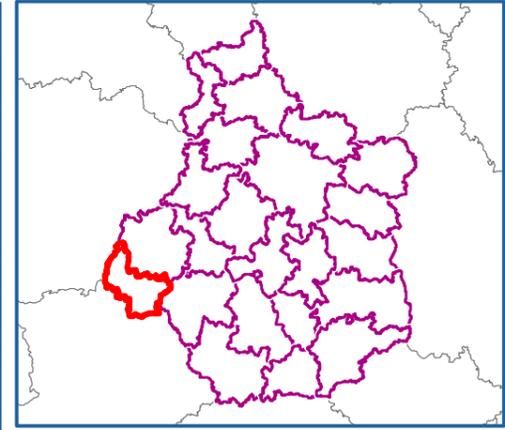
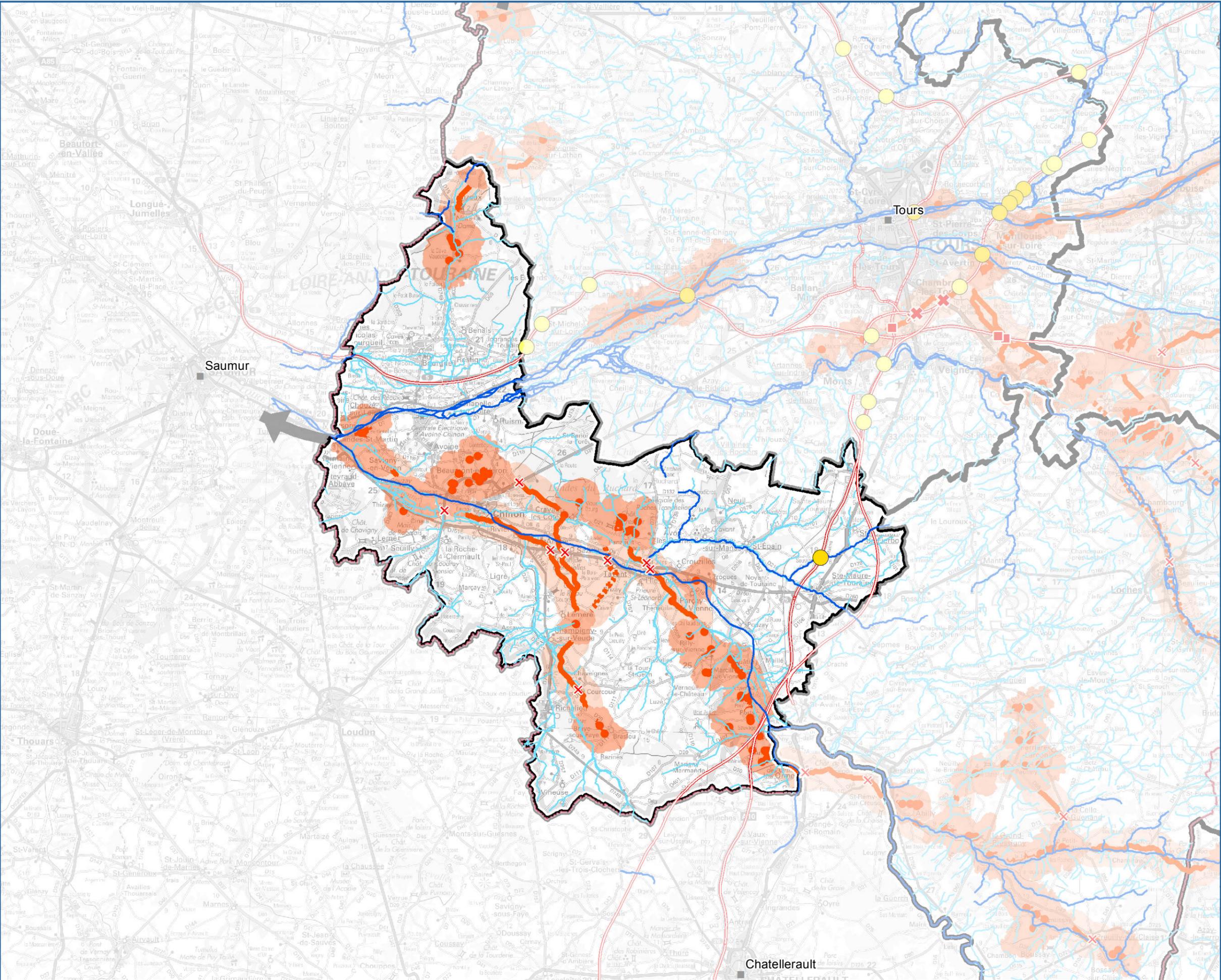
Concernant la sous-trame des espaces cultivés, seuls des réservoirs de biodiversité ont été identifiés dans le cadre du SRCE. Ces espaces correspondent à des zones de présence avérée de l'avifaune remarquable des plaines cultivées régionales (Outarde canepetière et busards notamment).



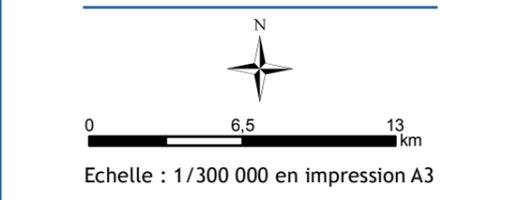
- Bassins de vie
- Départements
- Villes principales
- Cours d'eau inscrits au SRCE
- Autres cours d'eau
- Sous-trame des milieux boisés**
 - Réservoirs de biodiversité
 - Zones de corridors diffus à préciser localement
 - Corridors écologiques potentiels à préserver
 - Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
- Corridors interrégionaux
- Éléments reconnectants**
 - Niveau 1
 - Niveau 2
- Intersections avec les infrastructures terrestres**
 - Difficilement franchissables
 - Moyennement franchissables
 - Susceptibles d'être traitées par une optimisation d'aménagement(s) existant(s)
- Éléments fragmentants majeurs



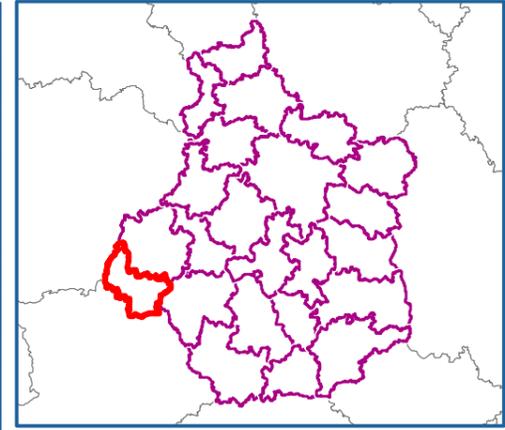
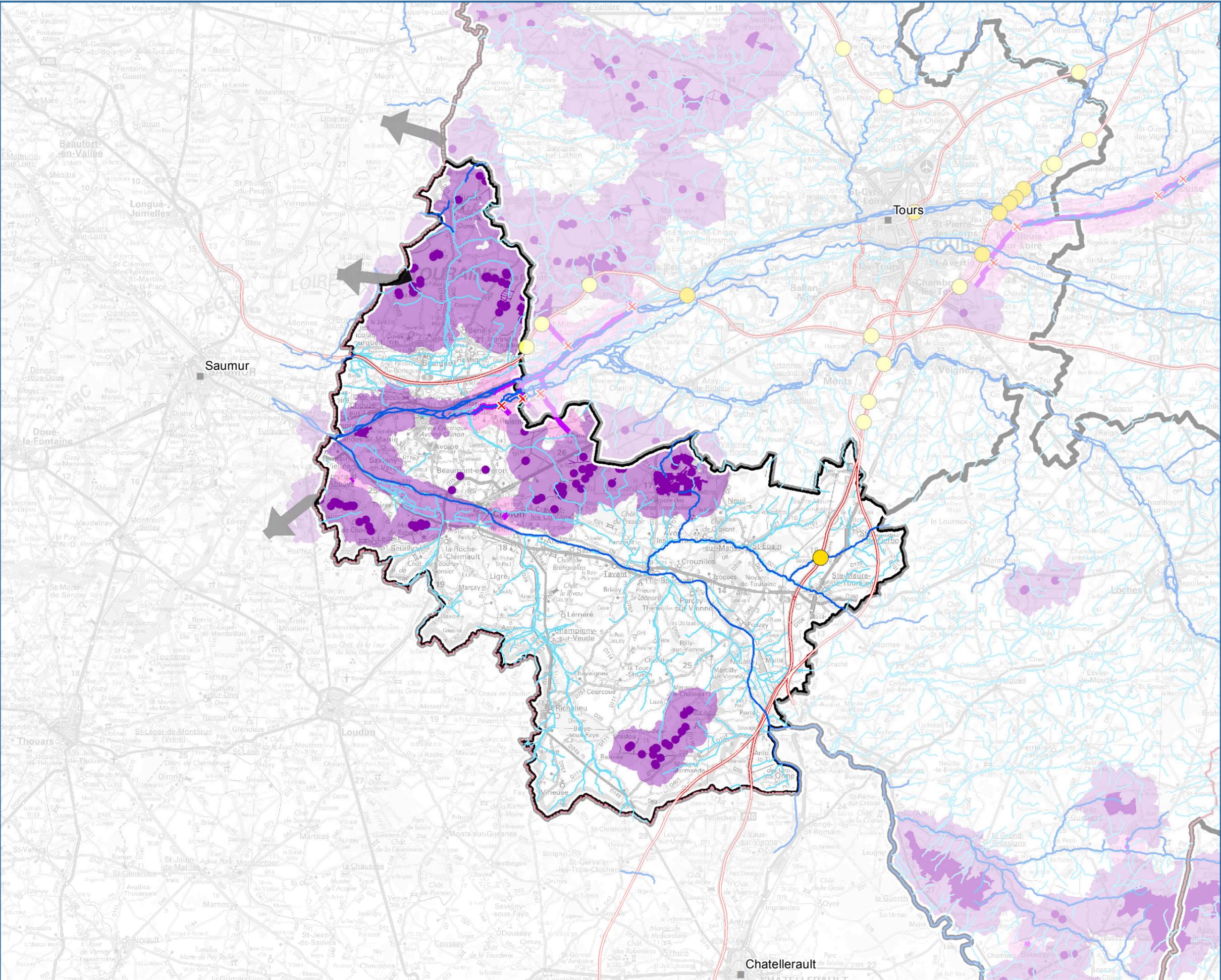
Sources : DREAL Centre - Conseil régional Centre - ©IGN Scan Régional®, Geofla® et BD Topo®



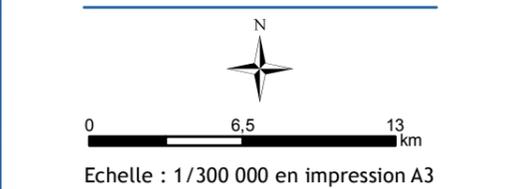
- Bassins de vie
 - Départements
 - Villes principales
 - Cours d'eau inscrits au SRCE
 - Autres cours d'eau
- Sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires**
- Réservoirs de biodiversité
 - Zones de corridors diffus à préciser localement
 - Corridors écologiques potentiels à préserver
 - Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
- Corridors interrégionaux
- Éléments reconnectants**
- Niveau 1
 - Niveau 2
- Intersections avec les infrastructures terrestres**
- Difficilement franchissables
 - Moyennement franchissables
 - Susceptibles d'être traitées par une optimisation d'aménagement(s) existant(s)
 - Éléments fragmentants majeurs



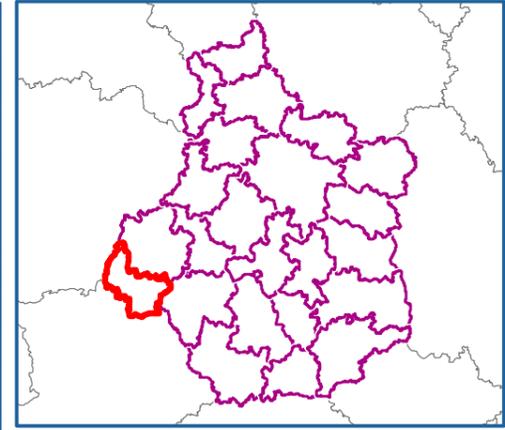
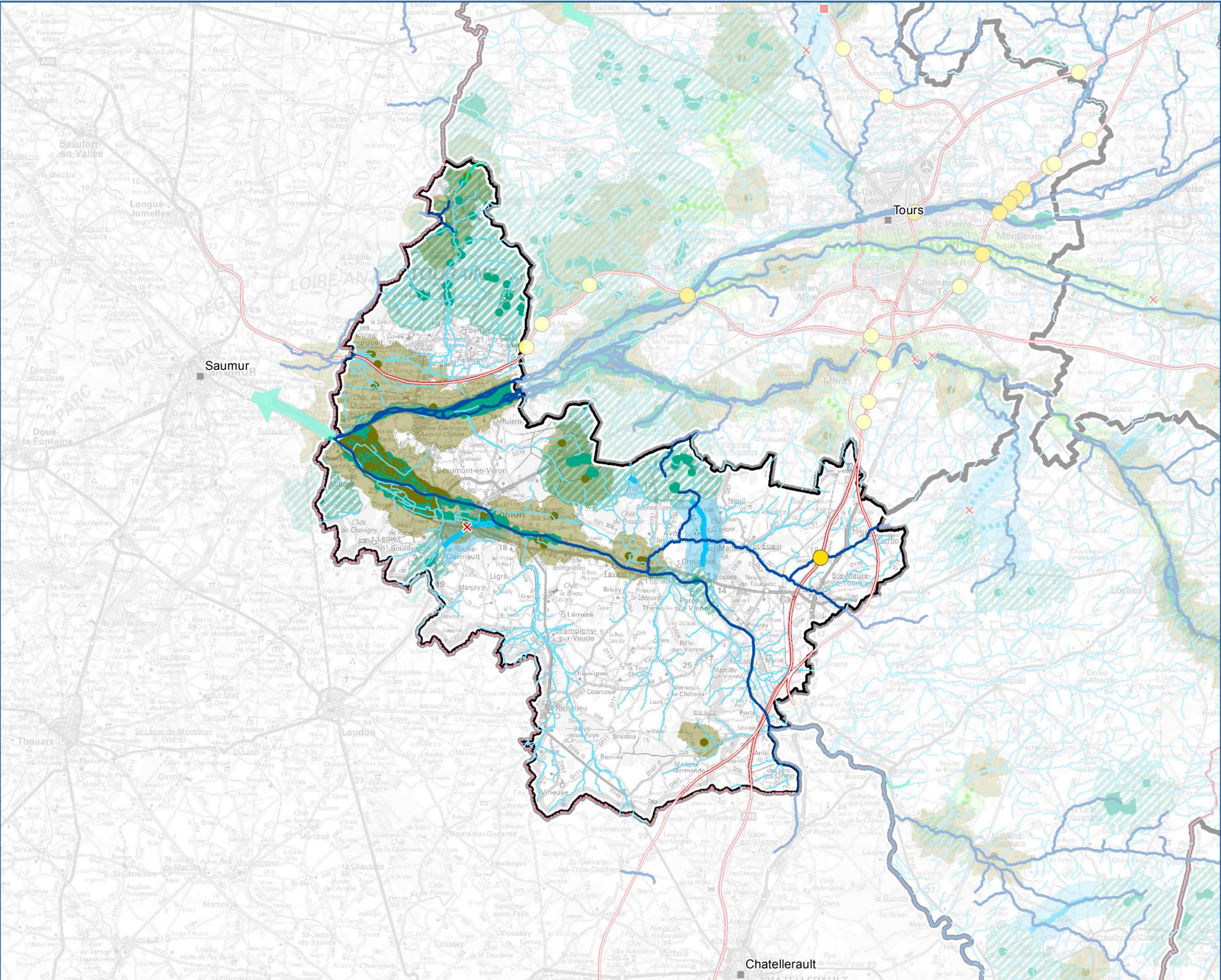
Sources : DREAL Centre - Conseil régional Centre - ©IGN Scan Régional®, Geofla® et BD Topo®



- Bassins de vie
- Départements
- Villes principales
- Cours d'eau inscrits au SRCE
- Autres cours d'eau
- Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides**
- Réservoirs de biodiversité
- Zones de corridors diffus à préciser localement
- Corridors écologiques potentiels à préserver
- Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
- Corridors interrégionaux
- Éléments reconnectants**
- Niveau 1
- Niveau 2
- Intersections avec les infrastructures terrestres**
- Moyennement franchissables
- Éléments fragmentants majeurs



Sources : DREAL Centre - Conseil régional Centre - ©IGN Scan Régional®, Geofla® et BD Topo®



Basins de vie ■ Villes principales

Départements — Autres cours d'eau

Sous-trame des cours d'eau

- Cours d'eau classés Liste 1
- Cours d'eau classés Liste 2
- Tronçons complémentaires

Sous-trame des milieux humides

- Réservoirs de biodiversité
- ▨ Zones de corridors diffus à préciser localement
- ▨ Corridors écologiques potentiels à préserver
- ▨ Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
- ➡ Corridors interrégionaux

Sous-trame des milieux prairiaux

- Réservoirs de biodiversité
- ▨ Zones de corridors diffus à préciser localement
- ▨ Corridors écologiques potentiels à préserver
- ▨ Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état

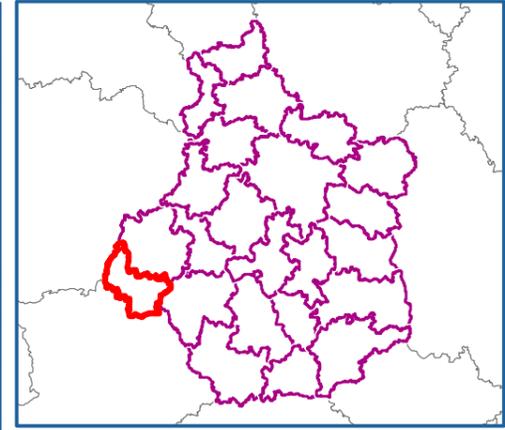
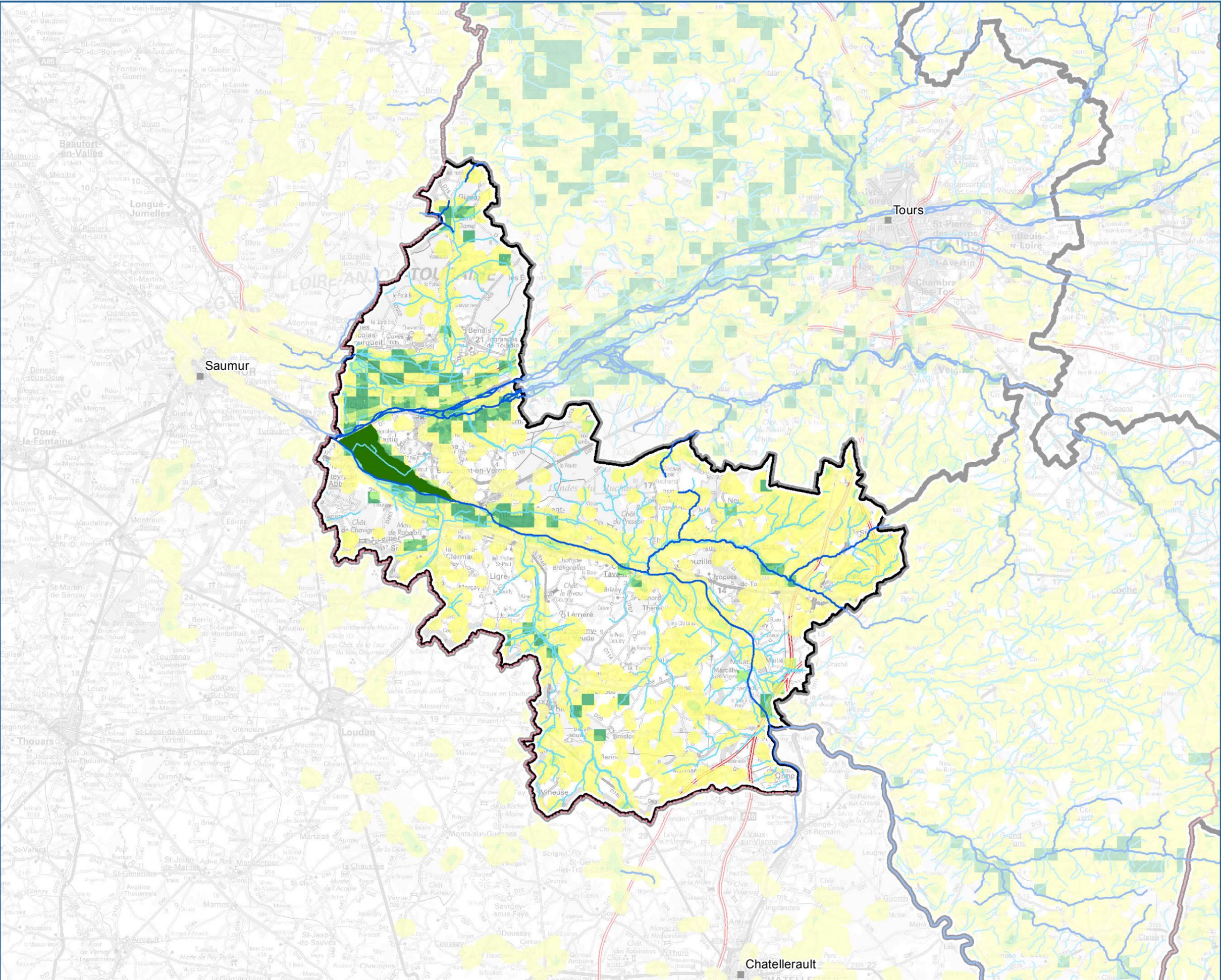
Éléments reconnectants

- Niveau 1 ● Niveau 2

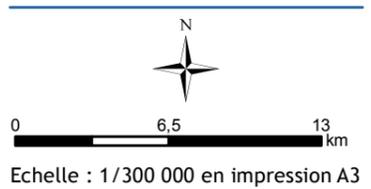
Intersections avec les infrastructures terrestres

- ✘ Difficilement franchissables
- ✘ Moyennement franchissables
- Susceptibles d'être traitées par une optimisation d'aménagement(s) existant(s)
- Éléments fragmentants majeurs

Echelle : 1/300 000 en impression A3



- Bassins de vie
- Départements
- Villes principales
- Eléments fragmentants
- Cours d'eau inscrits au SRCE
- Autres cours
- Sous-trame des bocages et autres structures ligneuses linéaires**
- Réservoirs de biodiversité
- Fonctionnalité**
- Elevée
- Moyenne
- Faible

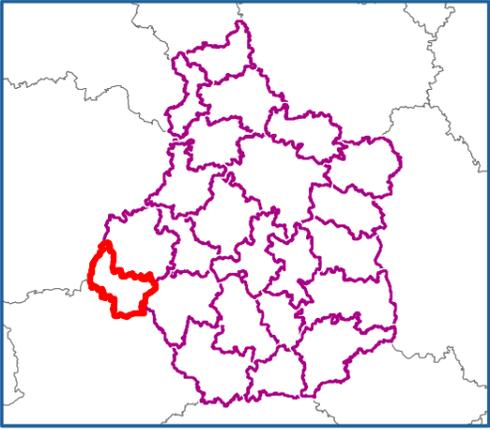
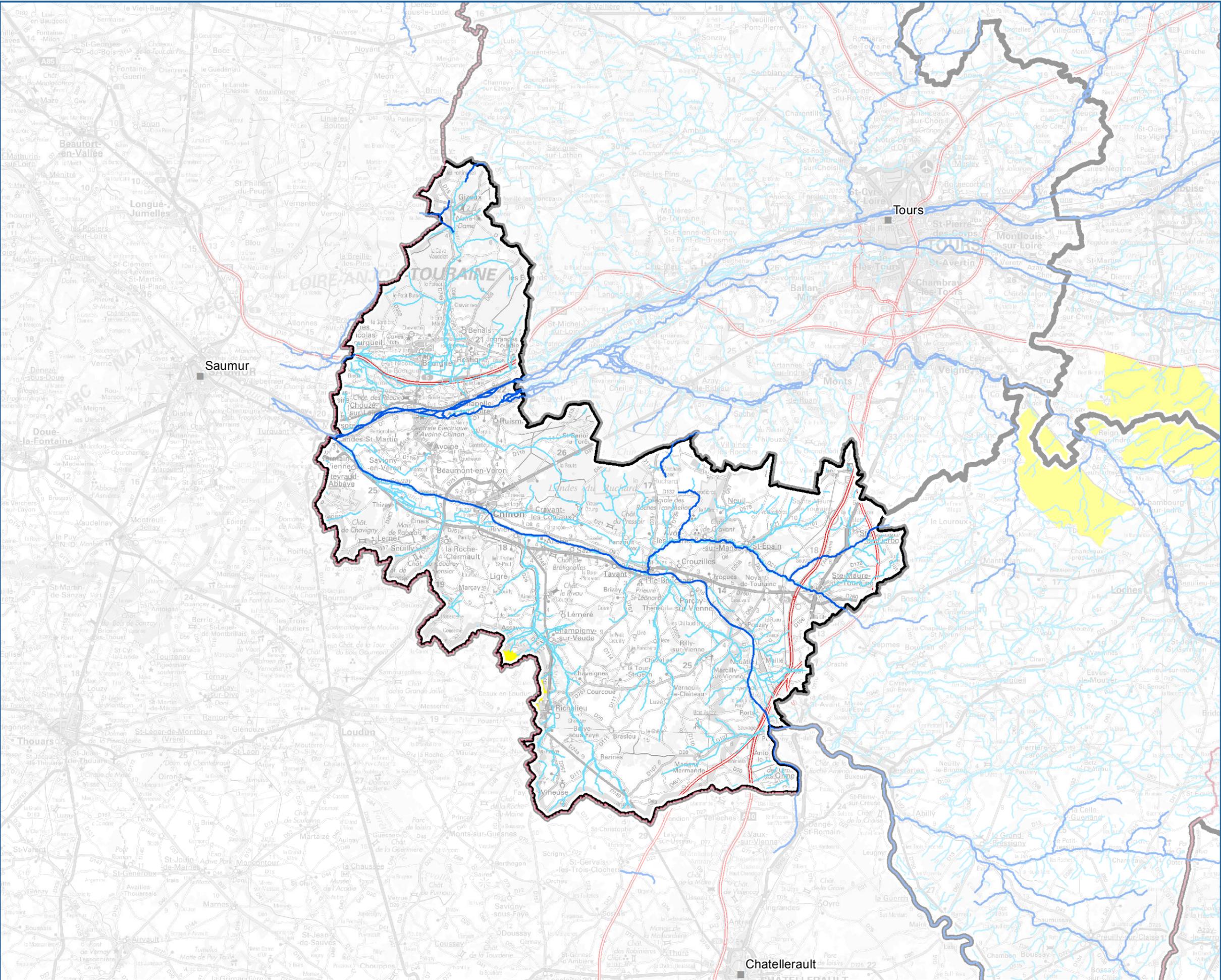


Sources : DREAL Centre - Conseil régional Centre - ©IGN Scan Régional®, GeoFla® et BD Topo®

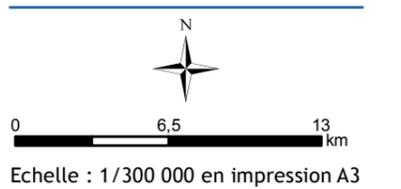
Réalisation : Biotope
Octobre 2013



Chatelleraut



- Bassins de vie
 - Départements
 - Villes principales
 - Eléments fragmentants
 - Cours d'eau inscrits au SRCE
 - Autres cours d'eau
- Sous-trame des espaces cultivés**
- Réservoirs de biodiversité



Sources : DREAL Centre - Conseil régional Centre - ©IGN Scan Régional®, Geofla® et BD Topo®

